

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Camille Dutilly - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Pascal Valentin) - Rose Paviet (pouvoir à Xavier Urbain) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à André Pellicier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier)

Absents : Franck Chenal - Murielle Chenal - Laurent Desbrini - Marie Martinod - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Date de convocation : 9 décembre 2022

Date publication : 22 décembre 2022

N° 7 - REGIE DES EAUX - APPROBATION DE L'ETAT DES RESTES A REALISER - BUDGET EAU

Madame le Maire explique à l'assemblée que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses d'investissement prévues au budget primitif, engagées en cours d'année et pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu avant le 31 décembre de l'année.

Elle présente ensuite l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 tel que détaillé par chapitre dans le tableau ci-dessous et propose de l'approuver.

DEPENSES		255 339
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255 339
21351		21 046
21531		232 962
2183		1 331

Le présent état des restes à réaliser de la section d'investissement est arrêté à DEUX-CENT-CINQUANTE-CINQ-MILLE-TROIS-CENT-TRENTE-NEUF EUROS en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'état des restes à réaliser du budget eau tel que détaillé ci-dessus.

AINSI DELIBERE

Le Maire

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING